



Bulletin
de la Section Départementale
de Seine-Saint-Denis du SNU.ipp



Syndicat National Unitaire Instituteurs
Professeurs des écoles - P.E.G.C.

Supplément n°1 du 9 mai 2008
au Bulletin n°554 - ISSN : 1250-3509

Pour une politique éducative ambitieuse

Jeudi 15 mai 2008 :

Grève nationale de la maternelle à l'université

*à l'appel de la FSU (SNUipp, SNES...), SGEN-CFDT,
FERC-CGT, Sud Education et UNSA-Education*

Action Fonction Publique

CGT, FSU, Solidaires, UNSA, CFTC

Manifestation à 14 h 30

Place d'Italie - Bastille - République

Dimanche 18 mai :
Tous à Paris pour l'école !
Manifestation nationale
à 13 h 30
Opéra - République - Bastille

Sommaire : p.1 : Grève nationale du 15/05/08 ; Manifestation du 18/05/08

p.2 et 3 : Mai 2008 : Etape essentielle dans la défense du Service Public d'Education ; Journée d'actions Retraites le 22/05/08 ; Les travailleurs sans-papiers doivent être régularisés ; A.G. retraités et futurs retraités le 04/06/08

p.4 : La FSU 93 a rencontré le nouvel I.A. - Déclaration d'impôts - Revenus 2007.

Mai 2008 : Etape essentielle dans la défense du Service Public d'Education

Enseignants, personnels de santé, sociaux, de vie scolaire, d'administration...

Nous voulons pour TOUS une politique éducative ambitieuse

Dans l'immédiat, nous exigeons d'autres conditions pour la rentrée 2008 :

- Un collectif budgétaire pour rétablir les 11200 postes supprimés en 2008 dans le second degré, et permettre des créations pour faire face aux besoins dans les écoles et les universités. Pour le premier degré en Seine-Saint-Denis nous demandons 2650 postes.
- Le rétablissement des postes aux concours à la hauteur des départs à la retraite.
- L'abandon de la généralisation des bacs professionnels en 3 ans et le maintien des BEP.
- Des plans de titularisation pour résorber la précarité.
- L'abandon de la suppression de la carte scolaire.

L'Education est un investissement pour l'avenir de tous.

Pour justifier leur politique destructrice, ils mentent :

→ Le système éducatif français coûterait trop cher.

FAUX ! Avec 6% du produit intérieur brut (PIB) consacré à l'éducation, la France est légèrement au dessus de la moyenne des pays de l'OCDE, à égalité avec l'Australie et la Finlande, et derrière la Norvège, la Suède, les Etats-Unis et la Corée.

→ Les élèves Français seraient «à la traîne» dans les évaluations internationales.

FAUX ! Ils sont dans la moyenne des pays participants.

→ Les suppressions d'emplois seraient justifiées par une baisse importante du nombre d'élèves.

FAUX ! En 5 ans, les suppressions représentent deux fois plus que la fameuse baisse démographique : 1 suppression d'emploi en moyenne pour 8 élèves en moins.

FAUX ! En revanche, dans les écoles où il y a eu une hausse démographique, ils n'ont pas créé tous les postes nécessaires : une création seulement en moyenne pour 45 élèves en plus.

FAUX ! Les effectifs commencent à remonter dans les collèges, et certains recteurs et IA doivent faire appel aux retraités pour assurer des cours.

Les choix faits par «Sarkozy - Fillon - Darcos» créent une société plus injuste, plus inégalitaire.

Les services publics sont une richesse, ils apportent un plus à la société. Les 15 milliards de mesures fiscales votées en juillet dernier sont injustes et inefficaces.

Sacrifier l'école, l'université, la recherche, c'est sacrifier l'avenir du pays.

→ Supprimer 80 000 postes dans les 4 ans à venir, c'est aussi bouleverser le système éducatif en profondeur.

• Inégalitaire

- par la suppression de la carte scolaire,
- par le traitement de la difficulté scolaire en dehors du temps de travail,
- en n'offrant plus le même service public sur l'ensemble du territoire, rendant les établissements tributaires des collectivités locales.

• Ségrégatif

- remet en cause le collège pour tous et cantonne de nombreux élèves à l'acquisition du seul "socle commun".

→ Scolarité réduite, moins longue, moins diplômante

- Dans la voie professionnelle, la généralisation des bacs PRO en 3 ans, la suppression du CAP et BEP provoqueront le découragement et l'abandon des élèves les plus en difficulté. Certains seront même orientés dès la 4ème vers des dispositifs d'alternance.
- La loi Fillon instaure un système éducatif où tous les écoliers et tous les collégiens n'ont plus accès aux mêmes contenus d'apprentissage, aux mêmes horaires de cours, aux mêmes droits à poursuivre dans l'une des 3 voies du lycée professionnel, technologique ou général.

RGPP : DANGER !

Dans l'éducation comme dans les autres services publics, la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) organise une attaque de fond contre les personnels, la fonction publique, le service public...

Au niveau budgétaire d'abord, en supprimant des milliers de postes d'enseignants, de personnels administratifs, de vie scolaire, en réduisant le nombre de postes aux concours, en imposant des «heures supplémentaires» pour compenser une partie des postes supprimés, en accentuant encore la précarité.

Au niveau statutaire ensuite avec une autonomie renforcée des établissements, des pouvoirs accrus pour les chefs d'établissement, une remise en cause des concours et la future loi sur la mobilité qui prévoit même le recours à l'intérim !

Dans le second degré : 5 000 postes d'enseignants supprimés ont ainsi été transformés en «heures supplémentaires». C'est d'abord l'aide aux élèves qui est touchée (ATP en 6ème, aide individualisée en Seconde...). L'accompagnement éducatif (ou «l'école après l'école») est lui aussi financé uniquement en heures supplémentaires ! Il en est de même des stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires.

Programmes de l'école primaire : Déception

(voir sur le site du SNU.ipp 93 : <http://www.snuipp.fr/93>)

Malgré quelques aménagements notamment en maternelle et dans une partie du programme de français, le Ministre sous-estime largement le contenu des réactions au projet de programme dont les orientations générales subsistent et portent des accusations sur les organisations syndicales et les mouvements pédagogiques.

Jeudi 22 mai : Retraites

Journée d'actions contre les projets du gouvernement d'allongement de la durée de cotisation pour tous à 41 ans et la diminution programmée du niveau des pensions à l'appel des confédérations CGT, CFDT, FO, CGC, CFTC et la FSU, Solidaires (SUD), UNSA.
Plus d'infos sur le site du SNU.ipp 93, de la FSU nationale.

Les travailleurs sans-papiers doivent être régularisés

Une quinzaine d'entreprises de la région parisienne sont, depuis le mardi 15 avril, occupées par leurs travailleurs sans papiers et ils étaient plusieurs milliers à la manifestation du 1er mai.

C'est un fait sans précédent !

Ces salariés employés avec de faux papiers depuis de nombreuses années, et pour nombre d'entre-eux en toute connaissance de cause par leur employeur, ont tous des bulletins de salaire, paient des cotisations sociales et des impôts. Ils contribuent à la richesse de notre pays et le gouvernement fait mine de ne pas les voir, de ne pas le savoir.

La FSU salue et soutient ces mouvements qui posent de manière centrale la totale hypocrisie d'une réglementation de l'immigration qui a pour conséquence de maintenir encore plus sous la dépendance de leur patron les travailleurs sans-papiers sans régler aucun problème de recrutement dans les secteurs en tension où ces salariés travaillent.

En effet, aujourd'hui encore, des centaines de salariés employés avec de faux papiers font l'objet de licenciements ou sont purement et simplement jetés hors de leur entreprise sans aucun droit.

Cette situation a de graves conséquences pour leurs familles, notamment leurs enfants. Ils sont nos élèves et vivent sous cette menace qui génère de l'insécurité et conditionne leur scolarité.

Assemblée Générale «Retraités» et «futurs retraités»

Tous les futurs retraités de l'année 2008 et les retraités des années passées sont conviés à une réunion

Mercredi 4 juin à 14 h

Bourse Départementale du Travail
1 place de la Libération
à Bobigny (Salle de Commission n°3)

Réservez votre après midi et venez nombreux avec toutes vos questions.

**Pour une autre rentrée et une autre politique éducative
Tous en grève le 15 mai ! Tous à la Manifestation Nationale le 18 mai !**



Vous trouverez sur le site du SNU.ipp 93 :

- La lettre aux parents pour les 15 et 18 mai.
- Les appels signés par les organisations pour les 15 et 18 mai 2008, les 22 et 24 mai.

Mercredi 7 mai, la FSU 93 a rencontré le nouvel Inspecteur d'Académie

La FSU a été reçue ce mercredi 7 mai 2008, par M. Daniel AUVERLOT, nouvel Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale. Le SNUipp 93 participait à cette délégation et doit de nouveau être reçu mardi 13 mai.

Nous avons déjà abordé plusieurs points avec le nouvel I.A., parmi ceux-ci :

- 1. La carte scolaire de rentrée 2008** : nous avons insisté sur la nécessité de voir un maximum de situations d'ouvertures de classes «au titre des ajustements de rentrée» se faire dès la fin juin. De cette manière les écoles seraient moins déstabilisées à la rentrée qu'en 2007. Le SNUipp a rappelé que le bassin 1 avait particulièrement souffert des mesures tardives d'ouvertures en 2007/2008 et payait un lourd tribut en 2008 suite aux CTP de mars 2008. Nous avons demandé que cette situation soit examinée de près.
- 2. Les indemnités ZEP** suspendues brutalement pour les coordonnateurs REP et les Conseillers à la scolarisation : nous avons dénoncé «le changement des règles du jeu en cours de partie» et avons insisté pour que ces indemnités soient rétablies. Nous serons amenés à conduire des actions avec les personnels concernés. A suivre !
- 3. Le scandale des trop perçus sur IDPE** : plusieurs collègues voient à nouveau prélever sur leur salaire des sommes pouvant dépasser 1000 euros par mois pendant plusieurs mois. Le nouvel I.A. nous a assuré qu'il attachait beaucoup d'importance à la situation des personnels. Nous lui avons précisé que sur ces dossiers et avec la profession, nous resterions vigilants. Nous verrons ensemble si la situation progresse.
- 4. Le pont des 9 et 10 mai** : nous avons déploré qu'aucune négociation n'est été rendue possible.
- 5. D'une manière générale nous avons souligné les conditions difficiles du métier** dans de très nombreux endroits du département, nous avons rappelé la situation dramatique du remplacement.

Déclaration d'impôts Revenus 2007

Complément d'informations à la publication «supplément n°32 du 18 avril 2008» reçue par les syndiqués pendant les congés de printemps.

Cotisation syndicale ouvrant droit à réduction d'impôts : cotisation 2006-2007

Si vous n'avez pas opté pour la déduction des frais réels, la réduction est égale à 66 % du montant de la cotisation syndicale que vous avez indiqué sur votre déclaration.

Il faut joindre l'attestation adressée par votre section départementale.

En cas de déclaration par internet, il n'y a pas obligation d'envoyer l'attestation.

Heures défiscalisées :

La loi TEPA étant entrée en vigueur au 1er octobre 2007, les heures supplémentaires effectuées au titre du soutien et des études sont défiscalisées pour celles effectuées entre le 1er octobre et le 31 décembre 2007. Par conséquent, ces heures ne doivent pas être déclarées. Le modèle de déclaration des revenus a été modifié par ajout d'une ligne «heures supplémentaires, revenus exonérés connus», avec possibilité de corriger si le montant indiqué est inexact ou non renseigné.

Infos complémentaires sur le site du SNU.ipp 93.

Logement de fonction des institutrices et instituteurs

Le logement de fonction est un avantage en nature constituant un élément de la rémunération ; la valeur est assujettie à la CSG, à la CRDS et à la RAFF, et donne lieu à déclaration fiscale au titre de l'impôt sur le revenu.

L'avantage en nature logement est évalué forfaitairement, soit selon le barème mensuel figurant dans le tableau suivant, soit d'après la valeur locative cadastrale servant de base à la taxe d'habitation. Le choix se fait sur la valeur la plus favorable entre ces deux options.

Montant mensuel à déclarer

Rémunération brute mensuelle	Composition du logement					
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	pièce suppl.
R < 1341€	60 €	64 €	96 €	128 €	160 €	32 €
1241,00 € < R < 1609,10 €	70 €	90 €	135 €	180 €	225 €	45 €
1609,20 € < R < 1877,30 €	80 €	120 €	180 €	240 €	300 €	60 €
1877,40 € < R < 2413,70 €	90 €	150 €	225 €	300 €	375 €	75 €
2413,80 € < R < 2950,10 €	110 €	190 €	285 €	380 €	475 €	95 €
2950,20 € < R < 3486,50 €	130 €	230 €	345 €	460 €	575 €	115 €
3486,60 € < R < 4022,90 €	150 €	280 €	420 €	560 €	700 €	140 €
R > 4023 €	170 €	320 €	480 €	640 €	800 €	160 €

Pour la déclaration des revenus, faire le total des montants mensuels (ils peuvent varier en fonction de la variation du traitement brut durant l'année, ou en cas de changement de logement).